

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/1095 du 19/12/1983
MTPS/DGTFP/DFP/22024.

Portant intégration, et nomination de
Monsieur ELENGA Valentin dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Travaux
Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S)

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 50/90 du 3.3.50 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;

Vu le décret n° 62/130/TF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 2.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n° 81/015 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

Vu le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;

Vu la lettre n° 3579/LEN.DGEOC.DOB du 8.8.1983 du Directeur de l'Orientatation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

D E C R E T E :

.../...

Yh

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur ELENGA Valentin, né le 27.5.1955 à Ellondzi (CYO) titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Spécialité : Ponts et Tunnels, obtenu à l'Institut Polytechnique de Bielorussie (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire indice 710.

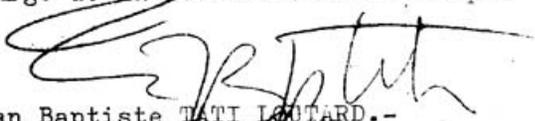
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

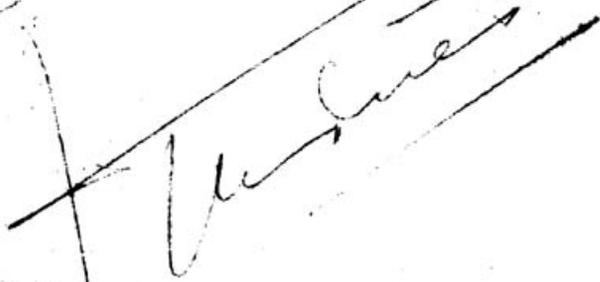
ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 19 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

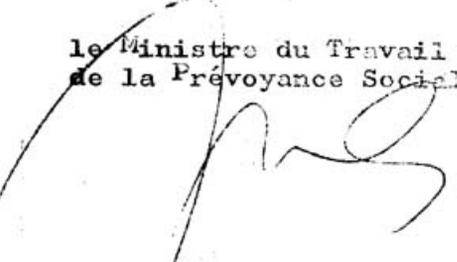
P. le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction, en mission,
Le Ministre de la Culture et des Arts
Chargé de la Recherche Scientifique


Jean Baptiste TATI LOUTARD.


Colonel Louis SILVAIN-GOMA.

le Ministre des Finances

le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIOMA.


Itihi Ossetourba LEXOUNDECU.

AMPLIATIONS:

- | | |
|-----------|---|
| JORPC | 1 |
| DGTEP/DFP | 3 |
| DFP/BST | 1 |
| D.G.B. | 3 |
| D.C.F. | 1 |
| M.T.P.S. | 1 |
| DOSSIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGCM/BC | 2 |

